

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



## PRÉSENTATION DES CPRIA

### *De quoi s'agit-il ?*

L'Union Professionnelle Artisanale, aujourd'hui Union des Entreprises de proximité (U2P) et les organisations syndicales de salariés signataires de l'accord du 12 décembre 2001 sur le « développement du dialogue social dans l'artisanat », ont mis en place un dispositif innovant : les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'artisanat (CPRIA).

### *Avec qui ?*

Composées à part égale de représentants de l'U2P et de représentants des organisations syndicales de salariés, ces commissions permettent d'organiser le dialogue social pour les entreprises artisanales. L'objectif est que les employeurs et les salariés puissent disposer, au niveau territorial, d'une instance dédiée de dialogue et d'échanges.

### *Pourquoi faire ?*

Les CPRIA permettent aux entreprises artisanales d'affirmer leur autonomie et leurs spécificités, de développer une attractivité forte et de rendre acteurs leurs salariés et les dirigeants dans la vie de l'entreprise.

### *Sur quels sujets ?*

Les CPRIA ont vocation à examiner des questions telles que l'aide au dialogue social, l'accès à l'emploi, la connaissance et l'attractivité des métiers, les besoins de recrutement, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les conditions de travail, la santé, l'hygiène et la sécurité au travail ou encore les œuvres sociales et culturelles.

Elles assurent également depuis la Loi REBSAMEN une mission de prévention des conflits.

---

## LA PRÉVENTION DES CONFLITS, UNE NOUVELLE MISSION

La mission de prévention des conflits de la CPRIA n'est ni de la médiation, ni de la conciliation. Il s'agit d'accompagner les salarié(e)s et les chefs d'entreprise de l'artisanat afin d'éviter que leurs interrogations ou inquiétudes ne se transforment en conflit.

Pour accéder à ce service, il suffit d'adresser un mail de demande au secrétariat de la CPRIA : [contact@cpria-bretagne.fr](mailto:contact@cpria-bretagne.fr) qui, après vérification que la demande relève bien de sa mission, désignera 2 référents (salarié et employeur) chargés de faciliter le Dialogue entre le salarié et l'employeur, et ainsi, prévenir les conflits.



# NOS TRAVAUX EN 2018

## ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES - VIV'ARTI BRETAGNE EN 2018

Une année en chiffres :

  
Plus de  
**2 200**  
bénéficiaires de Viv'Arti  
en 2018

  
Plus de  
**150 000**  
offres en France et à  
l'étranger

  
**9**  
antennes des  
partenaires CEZAM et  
LTB, en région

  
**9**  
bons naissances /  
adoption

  
**54**  
bons sport / loisirs

  
**255**  
participants  
à l'Arbre de Noël

**NOUVEAUTÉ :**  
**1<sup>ère</sup> édition**  
**des Journées Familiales**  
**Viv'Arti**, dédiées aux  
artisans, commerçants,  
salariés et leurs familles

Un plébiscite pour la Journée  
Char à voile où plus de  
**30 participants**  
se sont donné rendez-vous  
pour une initiation dans  
le Morbihan.



## UNE ENQUÊTE SUR LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES



La CPRIA Bretagne travaille depuis 2012 sur les activités sociales, culturelles et de loisirs **afin de mettre à disposition des actifs du secteur des offres attractives à des conditions avantageuses, pour eux et leurs proches.**

Améliorer ses conditions de vie, réaliser des activités extra-professionnelles remisées, profiter de solutions permettant un meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, etc. Autant de bonnes raisons que de souhaiter bénéficier d'un « comité d'entreprise », notamment lorsqu'on est salarié d'une très petite entreprise. Ainsi une enquête nationale relayée en Bretagne par la CPRIA a été menée pour mieux comprendre les besoins et attentes autour d'un tel dispositif et ainsi contribuer à une généralisation du dispositif à l'échelle nationale.

**21 % des répondants sont bretons.** Une large participation du grand ouest de la France acculturé aux activités sociales et culturelles au travers des dispositifs mis en place par les CPRIA des Pays de la Loire, et également Poitou Charentes (NA)

Des réponses différentes selon que la région dispose d'un « CE » artisanat comme en Bretagne. Ces régions sont moins demandeuses d'offre billetterie de soutien financier pour les vacances.

Et, plus en attente, d'offres à caractère social en matière de transport, d'offres de proximité pour le quotidien ou d'activités extra-professionnelles.

Cette analyse montre que le dispositif Viv'ARTi a comblé le besoin et donne à la CPRIA des pistes de réflexions pour le développement de son offre.

Créer une offre sociale, culturelle et de loisirs pour les salariés et chefs d'entreprise des TPE ?

**Donnez votre avis et imaginez une offre innovante de type comité d'entreprise, adaptée à vos besoins !**



**Je participe à l'enquête !**



## OBSERVATOIRE TERRITORIAL DES EMPLOIS DANS LES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ

À l'occasion de la présentation officielle de l'Observatoire territorial régional des emplois dans les entreprises de proximité le 29 Juin 2019, la CPRIA a pu renouveler sa demande auprès de Madame Bréard, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente du Conseil régional et Monsieur Appréderisse, Directeur régional de la DIRECCTE, de construire un Contrat d'Objectif pour l'artisanat. Parce que les entreprises artisanales irriguent l'ensemble du territoire breton et représentent deux entreprises sur cinq dans le secteur marchand, il est fondamental d'outiller les acteurs locaux d'une cartographie des entreprises de proximité dans les 21 pays bretons afin d'observer de manière partagée les évolutions et pouvoir agir sur les leviers au service de l'emploi.

L'Observatoire, construit sur le format d'un Atlas, est un outil simple et actualisable, au service du futur Contrat d'Objectif et accessible à partir du site [www.u2p-bretagne.fr](http://www.u2p-bretagne.fr).



## UN OUTIL DE PRÉ-DIAGNOSTIC RH, PROCHAINEMENT

La faible structuration de la fonction RH dans les entreprises artisanales soulève des enjeux et des difficultés spécifiques. Ces chefs d'entreprises isolés ne sollicitent pas ou peu d'aides extérieures.

Pour y remédier, la CPRIA travaille avec un Comité d'experts à la construction d'un outil de Pré-diagnostic RH.

Un outil d'aide au diagnostic simple et dématérialisé pour l'entreprise qui s'autoévaluera à l'aide d'un questionnaire à compléter (10 minutes maximum). L'entreprise disposera d'une analyse de ses points forts et de ses points faibles et pourra, à partir des conseils et méthodes prodigués, engager des actions. L'outil sera mis en ligne, après une phase test, en fin d'année 2019.

## PROCHAINEMENT



## LE SITE INTERNET DE LA CPRIA MIS EN LIGNE AU SECOND TRIMESTRE 2019

Après la construction d'un Intranet au service des représentants membres de la CPRIA, il était temps de rendre plus lisible les actions menées par l'instance paritaire.

À destination des salarié(e)s et des chefs d'entreprise, le site internet donnera accès aux outils de la CPRIA (Viv'Arti, Pré-diagnostic RH, mission de prévention des conflits) et tiendra informé de l'actualité du Dialogue Social dans les TPE artisanales.

[www.cpria-bretagne.fr](http://www.cpria-bretagne.fr)



# LES CHIFFRES DE L'ARTISANAT BRETON

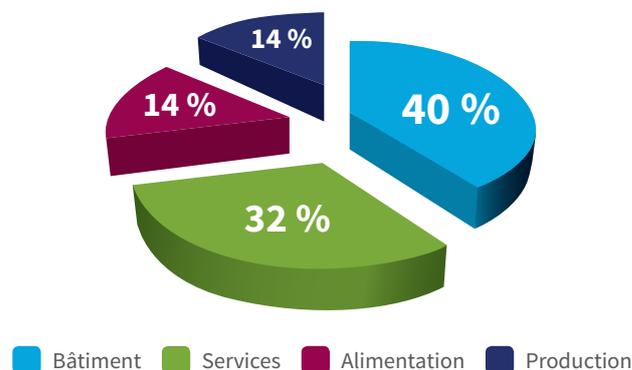
Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les **59010 entreprises bretonnes** emploient plus de **168 470 personnes** (salariés et dirigeants).

**La répartition départementale des entreprises et des salariés\* de l'artisanat :**

Départements	Entreprises		Salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
Côtes d'Armor	11 030	19 %	32 210	19 %
Finistère	16 630	28 %	45 800	27 %
Ille-et-Vilaine	16 160	27 %	48 620	29 %
Morbihan	15 190	26 %	41 840	25 %
<b>Total</b>	<b>59 010</b>	<b>100 %</b>	<b>168 470</b>	<b>100 %</b>

\* Données provisoires.

**La répartition des entreprises artisanales selon le secteur d'activité :**



## CALENDRIER DE L'ANNÉE

**13 Février** CPRIA à Cesson-Sévigné

**03 Avril** Groupe de Travail Emploi

**04 Avril** Groupe de Travail Prévention des Conflits

**10 Avril** CPRIA à Vannes

**28 Mai** Groupe de Travail Emploi

**29 Mai** Groupe de Travail Prévention des Conflits

**29 Juin** CPRIA à Cesson-Sévigné

**18 Septembre** CPRIA à Quimper

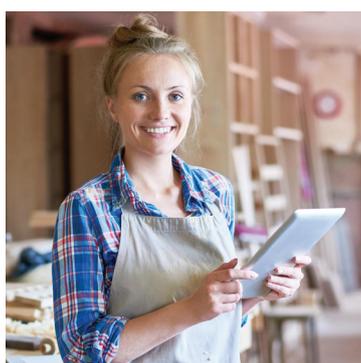
**09 Octobre** Groupe de Travail Emploi

**26 Octobre** Comité d'experts pré-diagnostic RH TPE

**05 Novembre** Groupe de Travail Communication

**13 Novembre** CPRIA à Ploufragan

**11 Décembre** Comité d'experts pré-diagnostic RH TPE



**CPRIA**  
BRETAGNE  
Commission Paritaire Régionale  
Interprofessionnelle de l'Artisanat  
U2P • CFDT • CFE-CGC • CFTC • CGT • CGT-FD

**SECRÉTARIAT**

Marina BARBIER  
02 99 77 24 06  
contact@cpria-bretagne.fr

**U2P BRETAGNE**

40 rue du Bignon  
35510 CESSON-SÉVIGNÉ